



Groupe socialiste du
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 26 mars 2018

Motion

Delémont : Mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale

Les villes sont les premiers témoins des difficultés sociales, de celles liées à la santé et à l'emploi. Il est important d'innover pour affronter les défis de notre temps. En effet, les nouveaux modes de vies et l'évolution de la société, l'individualisation, le vieillissement l'isolement, la compétition accrue sur le marché du travail, la migration, les mélanges de populations engendrent de nouveaux besoins en matière sociale. Ce sont les enjeux auxquels la politique sociale doit répondre.

L'action menée à Morges est exemplaire. Désireuse de repenser l'ensemble des services fournis, que ce soit aux jeunes, aux familles et aux aînées, la ville de Morges a décidé de procéder à une analyse de toutes les offres proposées à ces groupes de personnes. Les prestations sociales et familiales ont été évaluées afin de savoir dans quelles mesures elles répondent aux besoins actuels de la population et aussi afin d'anticiper les défis futurs.

Dans le Jura, depuis une dizaine d'année, l'aide sociale est de compétence cantonale. La commune n'a donc plus de responsabilités formelles en la matière (annexe). La commune en tant qu'organe exécutif du Canton gère de nombreuses institutions. Elle informe et aiguille la population la plus fragile qui ne connaît pas toujours ses droits et les formalités à remplir pour accéder aux aides et services auxquels elle a droit. Les dépenses annuelles du Service communal des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement se montent à 20 millions, cependant la plus grande part de cette somme, soit 17 millions, est affectée à des tâches imposées. La marge de manœuvre politique est donc limitée mais elle existe.

Pour Delémont, nous demandons qu'une analyse soit menée et qu'un concept pour entretenir la cohésion sociale et l'intégration soit défini. Nous demandons donc, au conseil communal de:

- déterminer quels seront les principaux défis pour la ville de Delémont durant les prochaines années.
- de mettre en place une stratégie de politique de cohésion sociale

Pour le groupe socialiste
Marc Ribeaud

(Handwritten signatures in blue ink)

Ribeaud
Grossod
A. Scherky
Bischoff
P. Baeder
C. Balthus
A. Scherky
P. Baeder
C. Balthus
A. Scherky
Bischoff

Annexe : Extrait de la Loi cantonale

3. Intervention des communes

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes ne disposent plus de compétence en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, ces tâches ayant été reprises par l'APEA. Il n'en demeure pas moins que, si elles le souhaitent, elles peuvent être à l'écoute des personnes en difficulté, les conseiller, les orienter, voire leur apporter un soutien sous la forme qu'elles jugeront utile.

Les communes ont toutefois conservé leurs compétences en matière de sécurité, d'ordre et de tranquillité publics, l'APEA ne disposant d'aucune prérogative en la matière.

L'APEA recommande aux autorités et secrétariats communaux d'agir de la manière suivante, dans les situations mentionnées ci-après.